

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents à la séance : 20
Nombre de conseillers absents : 7
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 4
Nombre de votants : 24
Date de la convocation : 25 juin 2024
Date d'affichage : 25 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves (19h04), BOÉTÉ Cécile, LE GALL Maël (19h21), CASANAVE-LAULIVE Maryse, BICZO Sylviane, LE FLOCH Eric, PIRON Valentina, GUILLAUME Hervé, ANTHOINE Julien (19h05), BODEVEUR David, THEFO Laurence, LE DRET STEUNOU Christelle, LE GUEVELLOU Marjorie, BENECH Pauline, LE HERVÉ Thomas, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude

Absents : LE COQ Laurent, LE LUYER Martine, TASSEL Stéphane, BONIZEC Christel, DODOKAL Karine, MARCHAND Cinderella, HADJADJE Valérie,

Procurations : LE COQ Laurent à CLECH Vincent, TASSEL Stéphane à THEFO Laurence, BONIZEC Christel à HERVÉ Gildas, DODOKAL Karine à DAUPHIN Jean-Claude

Secrétaire de séance : ANTHOINE Julien

N°2024/63

Finances locales

Attribution d'une subvention à une association bégarroise

A l'automne dernier, une étude d'opportunité concernant la création d'un café culturel à la « Porterie », à l'entrée du site de la congrégation du Bon Sauveur a été réalisée. Grâce à cette étude et à sa dimension participative et citoyenne, une association culturelle dénommée « les Amis de la Porterie » dont le siège social est à Bégard, a été créée le 7 mai 2024. Elle a pour ambition de créer des animations culturelles et divers événements sur le site de la « Porterie de la Congrégation ».

Organisant une première manifestation le 31 août prochain, l'association sollicite auprès de la collectivité une subvention afin de développer leur projet.

L'association, à l'appui de sa demande, a adressé le dossier de demande de subvention dûment complété.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

8 JUIL. 2024

ID : 022-212200042-20240701-2024DELIB63-DE

Conformément à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, hors de la présence de Madame HADJADJE Valérie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>24</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>24</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

DECIDE d'accorder à l'association "les Amis de la Porterie " une subvention de fonctionnement de 150€ et une subvention exceptionnelle de 150€ dans le cadre de l'organisation de leur manifestation le 31 août prochain.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget général.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Vincent CLECH



Le secrétaire de séance,
Julien ANTHOINE

